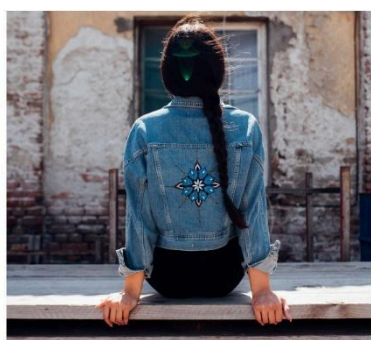




TERMES DE RÉFÉRENCES

Consultant(e) chargé(e) de l'évaluation externe finale du projet "lutte pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les quartiers précaires de la ville de Fès" mis en œuvre par l'association Initiatives pour la Protection des Droits des Femmes

TABLE DES MATIÈRES

INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISSION	3
1.CONTEXTE	3
CONTEXTE	3
DESCRIPTION DU PROJET	6
CADRE DES RÉSULTATS DU PROJET	10
2.BUT, PORTÉE ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION	13
BUT DE L'ÉVALUATION	13
OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION	14
PORTÉE DE L'ÉVALUATION	14
3.CRITÈRES ET QUESTIONS D'ÉVALUATION	17
4.CONCEPTION ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION	20
DE LA CONCEPTION D'ÉVALUATION PROPOSÉE	20
SOURCES DE DONNÉES	21
MÉTHODES DE COLLECTE DE DONNÉES REQUISES	21
STRATÉGIE D'ÉCHANTILLONNAGE	22
APPROCHE D'ANALYSE DES DONNÉES	22
IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES	23
VISITES SUR LE TERRAIN	23
CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES ET DE SÉCURITÉ	23
5.LIVRABLES ET CALENDRIER	24
6.RÔLES ET RESPONSABILITÉS	25
7.DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE GESTION ET DE REDEVABILITÉ	27
8.BUDGET ET CALENDRIER DE PAIEMENT	28
9.DES QUALIFICATIONS ET DE L'EXPERTISE REQUISES	29
10. CONDITIONS DE CANDIDATURE	29
11. RESSOURCES	30
POUR ALLER PLUS LOIN	30

INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISSION

Lieu	Ville de Fès, avec une attention particulière portée aux quartiers vulnérables et aux arrondissements de Fès-Médina, Jnan El Ward et Zouagha
Date limite de candidature	20 Novembre 2026
Langues requises	français, arabe
Date de début	30 Novembre 2026
Durée de la mission	3 mois

1. CONTEXTE

Le projet « Lutte pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les quartiers précaires de la ville de Fès » est mis en œuvre par l'Association Initiatives pour la Protection des Droits des Femmes (IPDF), avec le soutien du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Initialement prévu du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2026, il a été prolongé jusqu'au 30 novembre 2026.

Le projet a été conçu en réponse aux difficultés persistantes rencontrées par les femmes survivantes de violences, en particulier celles qui vivent dans les quartiers vulnérables de Fès ou qui sont exposées à des formes croisées de discrimination. Malgré l'existence de services publics et associatifs de protection, de justice, de santé, d'accompagnement psychosocial et d'autonomisation économique, leur accès demeure limité par le manque d'information, la complexité des procédures, la dépendance économique, les contraintes de mobilité, les responsabilités familiales et domestiques, ainsi que par l'insuffisante coordination entre les différents acteurs. Ces obstacles interagissent et contribuent aux ruptures dans les parcours engagés par les femmes pour exercer leurs droits, accéder aux services et sortir des situations de violence.

Dans ce contexte, le projet s'est appuyé sur le Centre Multifonctionnel Batha pour l'Autonomisation des Femmes et sur la dynamique territoriale TITRIT, réunissant des associations de proximité implantées dans les quartiers vulnérables. Son approche combine l'accompagnement individualisé des femmes, la mise en place de points focaux et de services mobiles de proximité, le renforcement des capacités des associations, l'amélioration de la coordination et du référencement, l'autonomisation psychosociale et économique, la mobilisation communautaire ainsi que la production et l'utilisation de connaissances issues des parcours des survivantes.

Contexte local de Fès

La commune de Fès comprend six arrondissements : Agdal, Saïss, Zouagha, El Mariniyine, Fès-Médina et Jnan El Ouard. Elle comptait 1 167 842 habitants au recensement de 2024. Le projet intervient notamment dans les arrondissements de Fès-Médina, Jnan El Ouard et Zouagha.

Dans les quartiers où intervient IPDF, la précarité économique se conjugue à l'éloignement de certains services, au coût des déplacements et au sentiment d'insécurité sur les trajets. Ces conditions peuvent compliquer les démarches des femmes survivantes de violences et leur accès à la justice, à la formation ou à l'emploi. Les données du HCP illustrent l'ampleur des inégalités économiques : en 2024, dans la préfecture de Fès, le taux d'activité des femmes était de 19,3 %, contre 65,0 % pour les hommes ; le taux de chômage des femmes atteignait 26,4 %. (<https://www.hcp.ma/region-fes/attachment/2887282>)

Le Programme d'action communal de Fès 2022–2027 reconnaît, dans ses orientations, les enjeux de sécurité des femmes et des filles et d'accès à l'espace public. Cette attention se traduit aussi par quelques actions spécifiques. Le parc prévoit des programmes pour soutenir l'inclusion économique des femmes en situation difficile ou vulnérable, ainsi qu'une adaptation de certains équipements sportifs aux besoins des femmes.

Toutefois, cette attention apparaît moins clairement dans les grands projets d'aménagement urbain et dans leurs modalités de suivi. Ainsi, les projets relatifs à la mobilité, à l'éclairage ou à l'aménagement de l'espace public ne précisent pas systématiquement comment ils répondront aux obstacles rencontrés par les femmes, notamment dans les quartiers précaires. De même, les indicateurs repérés suivent principalement la réalisation des actions, le nombre de bénéficiaires ou leur satisfaction (sans ventilation par sexes); ils ne permettent pas, à eux seuls, d'apprécier les effets différenciés de ces aménagements sur la sécurité et l'accès des femmes à la ville. Cet écart entre les orientations affichées et leur traduction opérationnelle constitue un point important de l'analyse critique d'IPDF concernant le PAC. L'évaluation examinera dans quelle mesure les diagnostics menés avec les habitantes, leur mobilisation et le dialogue avec les acteurs locaux ont contribué à une meilleure prise en compte de leurs besoins dans les quartiers ciblés, et si cette démarche a donné lieu à des réponses concrètes.

Évolution du contexte pendant la mise en œuvre

Le contexte économique et financier a été marqué par une augmentation du coût de la vie liée à plusieurs crises et facteurs convergents, notamment les conséquences de la guerre en Ukraine sur les prix internationaux de l'énergie et des denrées alimentaires, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les effets de la sécheresse sur la production agricole nationale. Le rapport de la Banque mondiale « Morocco Economic Monitor », publié en 2023, explique comment la guerre en Ukraine, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et la sécheresse ont contribué, ensemble, à la hausse des prix au Maroc. Il permet ainsi de situer les difficultés économiques rencontrées par les ménages pendant la période du projet.

<https://www.worldbank.org/en/country/morocco/publication/morocco-economic-monitor-winter-2022-2023?>

De son côté, l'enquête sur le niveau de vie des ménages réalisé par le HCP en 2023 relève une hausse des prix à la consommation de 6.1% et de 12.9% pour les produits alimentaires.

https://www.hcp.ma/L-Indice-des-prix-a-la-consommation-IPC-Base-100--2017--100-أساس-Annee-2023_a3821.html?

Cette situation a accentué la précarité des ménages et la dépendance économique de nombreuses femmes. Dans le même temps, la réorientation de certaines priorités budgétaires et la contraction des financements internationaux destinés aux organisations de défense des droits des femmes et aux programmes de lutte contre les violences ont accru la pression sur les structures associatives, alors même que les besoins d'accompagnement demeuraient importants

<https://www.oecd.org/fr/blogs/2026/03/oda-for-gender-equality-is-plummeting--How-can-we-protect-it.html>

Cette période a également été marquée par le retard de certaines réformes législatives attendues, notamment celle du Code de la famille, dans un contexte où les organisations féministes poursuivaient leur plaidoyer en faveur de réformes structurelles et d'une meilleure application des dispositifs de protection. [Révision du Code de la famille : Commission d'élaboration](#)

Les données de suivi et les diagnostics participatifs ont confirmé l'impact conséquent des inégalités territoriales sur l'accès des femmes victimes de violences aux services. Au début du projet, seules 3,7 % des femmes interrogées considéraient leur accès aux services comme « très facile » et 7,4 % comme « facile ». L'éloignement ou la suppression de certains arrêts de bus, l'insécurité sur les trajets, le coût des déplacements et l'accès limité des femmes à des moyens de transport individuels ont confirmé que la mobilité constitue une condition déterminante de l'accès à la justice, à la santé, à l'accompagnement social, à la formation et à l'emploi.

L'essor rapide des technologies numériques et de l'intelligence artificielle a transformé le contexte d'intervention d'IPDF. L'étude menée dans le cadre du projet montre que les catégories habituelles de violences facilitées par la technologie, telles que le harcèlement, la diffusion non consentie d'images intimes, stalking etc, ne suffisent pas à identifier tous les besoins de prise en charge. Une même atteinte peut résulter d'une succession d'usages numériques: accéder à des données, capter ou modifier une image, menacer de la diffuser, la publier puis la repartager. Chacun de ces usages peut se transformer au fil de l'évolution des technologies et posent chacun des problèmes différents de détection de l'atteinte, de preuve, de protection et de cessation. Certaines atteintes peuvent rester inconnues de la victime ; des traces, notamment des messages éphémères, peuvent disparaître rapidement ; et le retrait d'un contenu initial ne met pas nécessairement fin à sa circulation.

Ces constats appellent un renforcement des capacités des associations pour repérer les nouveaux usages, adapter l'écoute et l'orientation des survivantes et détecter les risques de rupture dans leur prise en charge. Ils révèlent également un enjeu de coordination : les intervenantes de proximité peuvent identifier des difficultés émergentes sans disposer des moyens d'y répondre seules, tandis que les acteurs ayant la capacité d'agir ne reçoivent pas toujours les informations nécessaires pour adapter leurs interventions. Il devient donc essentiel d'organiser, dans le respect de la confidentialité et du consentement des femmes, la circulation des constats de terrain vers les acteurs compétents et le retour d'information sur les réponses apportées.

Parallèlement aux nouveaux risques qu'elles créent, les technologies numériques et l'intelligence artificielle offrent aux associations de nouvelles possibilités pour apprendre collectivement de leur expérience d'accompagnement. À Fès, les associations du réseau

TITRIT documentent chaque année de nombreux parcours de femmes victimes de violences, mais les enseignements qu'ils contiennent restent difficiles à mobiliser lorsqu'une intervenante accompagne une nouvelle usagère. Conçu avec les intervenantes sociales, GBV DataCollector, devenu HIKMA, permet d'harmoniser ces informations et de mobiliser rapidement les connaissances issues de parcours comparables. Il peut ainsi faire apparaître des obstacles récurrents, des moments de rupture ou des réponses qui ont aidé d'autres femmes dans des situations proches. Ces enseignements aident l'intervenante et la femme accompagnée à examiner les solutions possibles et à construire un plan d'intervention adapté à sa situation. Les décisions restent entre leurs mains, tandis que les données personnelles des usagères demeurent protégées.

Enfin, l'organisation du Forum de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat au Féminin, activité prévue dans le projet, a permis de passer d'une lecture principalement sectorielle de l'emploi, de la formation et de l'entrepreneuriat à une compréhension plus systémique et territorialisée des obstacles à l'inclusion économique des femmes. Les travaux ont mis en évidence quatre nœuds de blocage interdépendants : le poids du travail domestique et du care non rémunéré, renforcé par l'insuffisance des solutions de garde, de transport et des services de proximité ; les normes sociales et la concentration des femmes dans des activités informelles, précaires et faiblement protégées ; le déficit de données genrées et territorialisées ; et le décalage entre la progression du capital humain féminin et l'accès effectif à un emploi formel. Ces apprentissages ont confirmé que la formation professionnelle ne peut produire pleinement ses effets sans agir également sur l'intermédiation avec les entreprises, l'organisation du travail, la mobilité, la protection sociale, les responsabilités familiales et la coordination entre acteurs. Ils ont alimenté l'élaboration d'un Protocole territorial pour l'accès des femmes aux opportunités économiques.

Ces évolutions n'ont pas remis en cause la finalité fondamentale du projet. Elles ont plutôt renforcé la nécessité d'une réponse territorialisée, coordonnée, évolutive et fondée sur les droits humains. L'évaluation finale devra apprécier la capacité du projet à s'adapter à ces transformations tout en préservant son approche féministe, la sécurité des survivantes, le principe de ne laisser personne de côté et la participation des femmes à la définition de leurs propres parcours.

Évolution du cadre logique

Après le démarrage du projet, son cadre logique a été révisé avec l'accompagnement de l'UNTF afin d'améliorer la pertinence et la mesurabilité des résultats et des indicateurs. Le document de projet initial présente le cadre logique antérieur à cette révision, tandis que les rapports périodiques utilisent le cadre logique final approuvé, qui constituera le référentiel principal de l'évaluation. Le cadre initial devra néanmoins être examiné afin de comprendre la logique de conception d'origine, les changements apportés et leurs conséquences sur la disponibilité, la comparabilité et l'interprétation des données.

DESCRIPTION DU PROJET

Informations clés sur le projet	
Organisation	Association Initiatives pour la Protection des Droits des Femmes (IPDF)

Intitulé du projet	« Lutte pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les quartiers précaires de la ville de Fès »
Durée du projet	Du 1er octobre 2023 au 30 novembre 2026. Le projet, initialement prévu jusqu'au 30 septembre 2026, a bénéficié d'une prolongation sans coût de deux mois.
Budget et dépenses	316 052 USD
Zones géographiques	Ville de Fès, avec une attention particulière portée aux quartiers vulnérables et aux arrondissements de Fès-Médina, Jnan El Ward et Zouagha.
Formes spécifiques de violence visées par le projet	Violences physiques, psychologiques, sexuelles et économiques, principalement dans le cadre conjugal et familial, ainsi que les violences et discriminations subies dans les espaces publics, les institutions et le milieu professionnel.
Principaux objectifs du projet	But : Renforcer l'accès des femmes habitant les quartiers vulnérables de Fès aux services essentiels et aux opportunités économiques. Résultat intermédiaire 1 : 2 500 femmes victimes de violences habitant les quartiers vulnérables et 50 mères célibataires auront renforcé leur autonomisation psychosociale et économique. Résultat intermédiaire 2 : L'IPDF et 14 associations de la ville de Fès auront renforcé leurs capacités en matière de détection des violences fondées sur le genre, d'intégration de l'approche intersectionnelle dans l'accompagnement des femmes victimes de violences, de coordination et de création de connaissances. Résultat intermédiaire 3 : L'environnement institutionnel, économique et communautaire immédiat des femmes victimes de violences habitant les quartiers vulnérables est mobilisé autour de la lutte contre les violences fondées sur le genre et de la promotion d'une culture de l'égalité.
Hypothèses clés du projet	Un accompagnement féministe, intégré, individualisé et rapproché des quartiers, soutenu par une coordination effective entre les acteurs, permet de réduire les ruptures de parcours et de renforcer l'autonomie des survivantes. Le renforcement des capacités, la production de connaissances et la mobilisation des institutions, des communautés et des acteurs

	économiques contribuent parallèlement à rendre l'environnement territorial plus accessible, cohérent et favorable à l'égalité.
Nombre prévu et atteint de bénéficiaires primaires et secondaires	Bénéficiaires primaires (au 31 Mars 2026): Prévu: 2 550 femmes et filles dont 2 500 femmes survivantes de violences habitant des quartiers vulnérables et 50 mères célibataires. Atteint: 2 776 femmes survivantes de violences accueillies et accompagnées depuis le démarrage du projet. Bénéficiaires secondaires (au 31 Mars 2026): Prévu: 600 personnes, dont 300 femmes et filles et 300 hommes et garçons, auxquelles s'ajoutent les associations, intervenant-es, responsables institutionnels, acteurs économiques et autres agents de changement mobilisés. Atteint: 888 personnes, dont 493 femmes et filles et 395 hommes et garçons.
Principaux partenaires de mise en œuvre et parties prenantes	Les 14 associations partenaires de la dynamique TITRIT ; les services publics de justice, de santé, de sécurité et d'action sociale ; l'Entraide Nationale ; l'OFPPT ; l'ANAPEC ; le CRI ; la CGEM ; les chambres et organisations professionnelles ; la Commune de Fès, les arrondissements et la Région Fès-Meknès ; les établissements d'enseignement et de recherche ; les groupes d'entraide, d'éveil et de mobilisation communautaires.

Le projet vise à renforcer l'accès des femmes survivantes de violences vivant dans les quartiers vulnérables de Fès aux services essentiels et aux opportunités économiques, tout en contribuant au développement d'une culture de l'égalité et à l'amélioration des réponses territoriales aux violences fondées sur le genre et aux formes croisées de discrimination.

Il repose sur le constat que l'existence de services de protection, de justice, de santé, d'accompagnement psychosocial, de formation et d'insertion professionnelle ne garantit pas à elle seule leur accessibilité. Les parcours des femmes sont fréquemment interrompus par le manque d'information, l'éloignement des services, les contraintes de mobilité, la complexité des procédures, la dépendance économique, les responsabilités familiales et domestiques, les normes sociales discriminatoires et l'insuffisante coordination entre les acteurs. Le projet cherche par conséquent à agir simultanément sur les capacités des femmes, la proximité et la qualité des services, la coordination territoriale et l'environnement institutionnel, communautaire et économique.

L'intervention est structurée autour de trois axes complémentaires.

Le premier axe porte sur l'autonomisation psychosociale et économique des femmes survivantes de violences. Il comprend l'information des habitantes sur leurs droits et les dispositifs d'aide, le repérage et l'orientation de proximité, ainsi que l'accès à la chaîne

intégrée de services du Centre Multifonctionnel Batha et de ses partenaires. Cette chaîne associe notamment l'accueil, l'écoute active, l'accompagnement psychosocial, le conseil et l'accompagnement juridique, l'hébergement, l'aide à la parentalité, l'orientation vers les services de santé, le renforcement des compétences personnelles, la formation professionnelle et l'accompagnement vers l'emploi ou l'entrepreneuriat.

Chaque femme est accompagnée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de vie individualisé, fondé sur ses besoins, ses priorités et les changements qu'elle souhaite réaliser. L'approche considère ainsi les femmes comme des titulaires de droits et comme les actrices principales de leur propre parcours, plutôt que comme de simples bénéficiaires de services. Le projet soutient également leur pouvoir collectif à travers des groupes d'entraide, de veille et d'action communautaire.

Le deuxième axe vise le renforcement des capacités de l'IPDF et des associations de la dynamique TITRIT. Quatorze associations de proximité sont directement associées à la détection des violences, à l'écoute, au diagnostic des besoins, au référencement et à l'accompagnement des femmes dans les quartiers. Le projet renforce leurs compétences en matière de violences fondées sur le genre, d'écoute active, d'emprise, d'approche intersectionnelle, de connaissance des dispositifs d'aide et de coordination.

Cet axe comprend également l'élaboration et l'expérimentation de procédures communes portant notamment sur le repérage et l'orientation, les services mobiles, l'accompagnement psychosocial, l'autonomisation économique et la collecte harmonisée des données. Ces procédures visent à fluidifier les parcours, réduire les ruptures et apporter des réponses mieux adaptées aux situations et vulnérabilités différenciées des femmes.

La production de connaissances constitue une composante centrale de cet axe. Le projet a soutenu l'harmonisation des données collectées par les associations et le développement de l'outil digital GBV DataCollector, devenu HIKMA. Ce dispositif vise à consolider les informations issues des parcours d'accompagnement, améliorer leur qualité et permettre leur transformation en connaissances utiles à la planification des interventions, à la coordination, à la prévention et au plaidoyer. HIKMA est conçu comme un outil d'aide à la décision qui soutient le travail des intervenantes sans se substituer à leur expérience ni à leur jugement professionnel.

Le troisième axe concerne la mobilisation de l'environnement institutionnel, communautaire et économique. Le projet agit auprès des habitant·es, des jeunes, des acteurs des politiques territoriales, des services publics et des entreprises afin de renforcer leur compréhension de leur rôle dans la prévention des violences, la promotion de l'égalité et l'amélioration de l'accès des femmes aux droits, aux services, à l'espace public et aux opportunités économiques.

Les diagnostics participatifs, les marches exploratoires, les campagnes de sensibilisation et les espaces de concertation permettent de rendre visibles les obstacles rencontrés par les femmes et de transformer leurs expériences en revendications et propositions adressées aux décideurs. Dans le domaine économique, le projet mobilise les acteurs de la formation, de l'intermédiation, de l'entrepreneuriat et du secteur privé pour rapprocher les femmes des opportunités et favoriser des pratiques professionnelles plus inclusives.

L'organisation du Forum de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat au Féminin a renforcé cette dimension territoriale en réunissant les femmes accompagnées, les institutions publiques, les

entreprises, les organisations de la société civile et le monde académique. Les concertations ont permis de produire des recommandations et d'engager la construction de mécanismes de coopération destinés à améliorer durablement l'accès des femmes aux opportunités économiques.

CADRE DES RÉSULTATS DU PROJET

But :Renforcer l'accès des femmes habitant les quartiers vulnérables de Fès aux services essentiels et aux opportunités économiques.		
Résultat intermédiaire 1 : 2 500 femmes victimes de violences habitant les quartiers vulnérables et 50 mères célibataires auront renforcé leur autonomisation psychosociale et économique.	Résultat immédiat 1.1.	10 000 habitantes des quartiers vulnérables connaissent les différentes modalités d'accès aux dispositifs d'aide existants, y compris ceux mis en œuvre par les acteurs publics et les associations partenaires.
	Résultat immédiat 1.2.	2 500 femmes et filles survivantes de violences utilisent la chaîne de services systémique et intégrée du Centre Batha et/ou la chaîne de référencement inter-acteurs mise en place par les 14 associations partenaires.
	Résultat immédiat 1.3.	600 survivantes habitant les quartiers vulnérables ont accès à la formation professionnelle, à l'emploi décent ainsi qu'à un meilleur accès aux ressources et à leur contrôle.
	Résultat immédiat 1.4.	Les survivantes habitant les quartiers vulnérables renforcent leur pouvoir collectif et s'organisent dans cinq structures communautaires d'entraide et de revendication en faveur de l'égalité d'accès à l'espace, aux ressources, aux opportunités et aux services publics dans leurs quartiers.

Résultat intermédiaire 2 :L'IPDF et 14 associations de la ville de Fès auront renforcé leurs capacités en matière de détection des violences fondées sur le genre, d'intégration de l'approche intersectionnelle dans l'accompagnement des femmes victimes de violences, de coordination et de création de connaissances.	Résultat immédiat 2.1.	Les capacités techniques des équipes opérationnelles de 14 associations de la ville de Fès sont renforcées en matière d'écoute active, de détection des violences, de compréhension des violences et des discriminations intersectionnelles, du phénomène d'emprise, des approches d'accompagnement et de maîtrise des dispositifs d'aide existants.
	Résultat immédiat 2.2.	La collecte et l'analyse des données réalisées par les 14 associations sont harmonisées et permettent de produire des connaissances sur les violences, les discriminations croisées, les mesures de protection, les stratégies mobilisées par les femmes et les parcours qu'elles empruntent.
	Résultat immédiat 2.3.	Des procédures opérationnelles de coordination tenant compte des besoins et des attentes des différents profils de femmes victimes de violences et de discriminations convergentes sont mises en place selon le principe de « ne laisser personne de côté ». Elles impliquent les acteurs publics de la prise en charge ainsi que 14 associations actives dans les quartiers vulnérables de Fès.

Résultat intermédiaire 3 :L'environnement institutionnel, économique et communautaire immédiat des femmes victimes de violences habitant les quartiers vulnérables est mobilisé autour de la lutte contre les violences fondées sur le genre et de la promotion d'une culture de l'égalité.	Résultat immédiat 3.1.	Les pratiques relatives à la sécurité, à l'aménagement urbain, aux choix de mobilité, au développement participatif et à l'usage égal de l'espace public sont améliorées dans trois arrondissements de la ville de Fès : Fès-Médina, Jnan El Ward et Zouagha.
	Résultat immédiat 3.2.	300 hommes et garçons et 300 femmes et filles des quartiers vulnérables sont sensibilisés aux principes et aux valeurs de l'égalité de genre et de la lutte contre les violences fondées sur le genre.
	Résultat immédiat 3.3.	150 entreprises entreprennent des actions en faveur de l'égalité professionnelle, de la lutte contre les violences fondées sur le genre dans le milieu professionnel et de l'insertion économique des survivantes en situation de précarité.
Résultat de gestion transversal		Le projet est géré de manière efficace, conformément aux politiques et aux directives du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

2. BUT, PORTÉE ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

BUT DE L'ÉVALUATION

L'évaluation externe finale vise à fournir une appréciation indépendante, crédible et fondée sur des données probantes de la conception, de la mise en œuvre, des résultats et des

perspectives de pérennité du projet « Lutte pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les quartiers précaires de la ville de Fès ».

Elle devra permettre de rendre compte des résultats obtenus auprès des femmes et des filles survivantes de violences, des associations partenaires et des acteurs institutionnels, communautaires et économiques mobilisés. Elle cherchera également à comprendre les mécanismes par lesquels les changements se sont produits, les catégories de femmes qui en ont le plus ou le moins bénéficié, ainsi que les facteurs ayant facilité ou limité les résultats.

L'évaluation aura une double finalité de redevabilité et d'apprentissage. Ses constatations et recommandations devront être utiles à l'IPDF, aux associations de la dynamique TITRIT, au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et aux autres partenaires pour orienter les interventions futures, consolider les mécanismes susceptibles de perdurer, améliorer les systèmes de suivi-évaluation, soutenir le plaidoyer et favoriser la mobilisation de nouveaux partenariats et financements.

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION

- **Évaluer l'ensemble du projet du 1er octobre 2023 au 30 novembre 2026**, au regard des critères d'efficacité, de pertinence, de cohérence, d'efficience, de pérennité, de production de connaissances et d'impact, ainsi que des critères transversaux d'égalité entre les sexes et de droits humains (*définis ci-dessous*) ;
- **Identifier les principaux enseignements et les bonnes pratiques prometteuses ou émergentes** dans le domaine de l'EVCFF, à des fins d'apprentissage
- **Analyser la contribution des principales stratégies du projet aux changements observés**, notamment l'accompagnement individualisé du Centre Batha, les points focaux et services mobiles de proximité, la coordination au sein de TITRIT, les groupes d'entraide, le forum de l'emploi au féminin, la mobilisation communautaire et institutionnelle, ainsi que l'harmonisation et l'utilisation des données ;
- **Examiner les effets différenciés du projet**, en identifiant les catégories de femmes usagères ayant le plus ou le moins bénéficié des interventions, les obstacles persistants et la manière dont l'approche intersectionnelle et le principe de ne laisser personne de côté ont été appliqués ;
- **Formuler des recommandations concrètes, réalistes et hiérarchisées** afin d'améliorer les interventions futures de l'IPDF et de ses partenaires et de renforcer la pérennité, l'adaptation ou la mise à l'échelle des approches développées.

PORTÉE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation couvrira l'ensemble de la période de mise en œuvre du projet, du 1er octobre 2023 au 30 novembre 2026, y compris les activités réalisées pendant la prolongation sans coût. Elle examinera les différentes phases du projet, les adaptations intervenues au cours de sa mise en œuvre et les effets observés après les interventions.

L'évaluation portera une attention particulière aux quartiers vulnérables et aux trois arrondissements de Fès principalement concernés par le projet : Fès-Médina, Jnan El Ward et Zouagha. Elle prendra en compte les différences territoriales susceptibles d'influencer l'accès des femmes aux services, à la mobilité, à l'espace public et aux opportunités économiques.

L'évaluation couvrira les trois axes interdépendants du projet :

1. l'autonomisation psychosociale et économique des femmes et des filles survivantes de violences ;
2. le renforcement des capacités de l'IPDF et des associations de la dynamique TITRIT en matière de détection, d'accompagnement, de coordination et de production de connaissances ;
3. la mobilisation de l'environnement institutionnel, économique et communautaire autour de la lutte contre les violences fondées sur le genre et de la promotion de l'égalité.

Elle examinera également la gestion du projet, son dispositif de suivi-évaluation, les partenariats développés et les principales adaptations intervenues pendant sa mise en œuvre.

Une attention particulière sera accordée :

- à l'effet des points focaux, des services mobiles et de la coordination sur l'accès aux services et la réduction des ruptures de parcours ;
- à l'articulation entre autonomisation psychosociale, formation, insertion économique, accès aux revenus et contrôle des ressources ;
- à la contribution des groupes d'entraide de veille et de mobilisation communautaires au pouvoir collectif et à la participation des femmes ;
- aux effets du Forum de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat au Féminin sur la coordination entre les acteurs de l'emploi, de la formation, de l'action sociale et du secteur privé ;
- à l'harmonisation des données et aux enseignements issus du développement et de l'expérimentation de GBV DataCollector/HIKMA ;
- à la capacité des actions communautaires, institutionnelles et de plaidoyer à influencer les pratiques, les partenariats et les politiques territoriales.

L'évaluation devra prendre en compte les perspectives des principales catégories de parties prenantes, notamment :

- les femmes survivantes de violences accompagnées, y compris celles ayant achevé, interrompu ou poursuivant encore leur parcours ;
- les membres des groupes d'entraide, de veille et de mobilisation communautaire ;
- les équipes de l'IPDF et du Centre Multifonctionnel Batha ;
- les équipes et points focaux des 14 associations de la dynamique TITRIT ;
- les collectivités territoriales et les acteurs des politiques locales ;
- les acteurs de la formation, de l'emploi et de l'entrepreneuriat ;
- les entreprises et organisations professionnelles mobilisées ;
- les établissements universitaires et partenaires techniques concernés ;
- le personnel pertinent de l'UNTF, notamment la personne chargée de la gestion du portefeuille du projet.

2. CRITÈRES ET QUESTIONS D'ÉVALUATION

Critère	Définition	Question d'évaluation
---------	------------	-----------------------

Efficacité	Mesure dans laquelle le projet a atteint les résultats immédiats, les résultats intermédiaires et l'objectif global prévus, tels qu'articulés dans la théorie du changement, en tenant compte des adaptations planifiées et de la performance des indicateurs. Cette section doit inclure le cadre de résultats du projet et les données finales des indicateurs.	1. Dans quelle mesure le but global, les résultats intermédiaires et les résultats immédiats prévus du projet ont-ils été atteints, pour qui et par quelles stratégies/voies principales ?
Impact	Mesure dans laquelle le projet a contribué à des changements plus larges et à long terme (prévus ou non prévus) dans la vie des femmes et des filles — notamment la réduction de la violence, de la stigmatisation et de la discrimination, ainsi que le renforcement de l'autonomisation des femmes et de l'égalité de genre (contrairement au critère d'efficacité, dont l'objectif est d'évaluer si l'intervention a atteint ses objectifs prévus).	2. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à un changement durable dans la réduction de la violence à l'égard des femmes et des filles, la réduction de la stigmatisation et de la discrimination, et le renforcement de l'autonomisation et des droits des femmes ?
Pertinence	Mesure dans laquelle la conception, les objectifs et les résultats du projet ont répondu aux priorités, aux besoins et au contexte évolutif des groupes cibles, en particulier les femmes et les filles.	3. Dans quelle mesure la conception, les objectifs et les résultats du projet (objectif global, résultats intermédiaires et résultats immédiats) ont-ils répondu aux besoins, aux priorités et au contexte des femmes et des filles ?
Cohérence	4a. Mesure dans laquelle le projet était internement cohérent et s'inscrivait dans le cadre d'interventions, de politiques et de partenariats plus larges. 4b. Mesure dans laquelle l'impact du projet a contribué à la réalisation d'Objectifs de Développement Durable (ODD) spécifiques (ex. ODD 1. Pas de pauvreté, ODD 3. Bonne santé et bien-être, ODD 4. Éducation de qualité, ODD 5. Égalité entre les sexes, ODD 10. Inégalités réduites, ODD 13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et de quelle manière.	4a. Dans quelle mesure le projet contribue-t-il de manière cohérente aux cadres nationaux/internationaux de l'EVCFF et évite-t-il les duplications ? 4b. Dans quelle mesure les résultats/l'impact du projet ont-ils contribué à la réalisation d'ODD spécifiques ? Quels ODD en particulier ?

Efficienc	Évalue l'efficience et la rentabilité avec lesquelles les ressources (financières, humaines et en termes de temps) ont été converties en résultats immédiats et résultats intermédiaires, notamment la ponctualité, l'utilisation du budget (par exemple, les allocations pour le renforcement des capacités et les soins individuels et collectifs du personnel), la valeur ajoutée du financement flexible/de base/à long terme, et la manière dont cela a renforcé la résilience organisationnelle.	5. Dans quelle mesure les ressources du projet ont-elles été utilisées de manière efficiente et rentable pour obtenir des résultats, notamment l'utilisation des budgets de renforcement des capacités et des soins individuels et collectifs du personnel, et la mobilisation du financement de base/flexible ?
Pérennité	Mesure dans laquelle les bénéfices et les changements positifs soutenus par le projet sont susceptibles de se poursuivre après la fin du financement externe. La pérennité doit tenir compte de la question de savoir si l'appropriation, les partenariats, les capacités, le financement, les politiques et les changements positifs dans les normes sociales sont en place pour permettre aux résultats de perdurer dans le temps. Étant donné qu'IPDF a reçu une subvention du Fonds Fiduciaire de la ONU pour un projet mis en oeuvre par ipdf durant la période 2013-2016, l'évaluation doit également apprécier dans quelle mesure le financement additionnel a contribué à la pérennité des résultats.	6. Dans quelle mesure les bénéfices et les changements sont-ils susceptibles de se poursuivre après le projet, et quels aspects du projet ont été les plus importants pour soutenir leur pérennité ?

Considérations relatives à l'égalité des sexes, aux droits humains et aux groupes structurellement marginalisés	Mesure dans laquelle des approches fondées sur les droits de l'homme et intégrant une perspective de genre ont été intégrées tout au long du projet et de l'évaluation, y compris les considérations relatives au principe de « ne laisser personne de côté » (garantissant l'égalité d'accès, la participation et l'autonomisation des femmes et des filles en situation de handicap, des femmes autochtones, des femmes et des filles issues de minorités ethniques et raciales, des personnes LGBTIQA+, des femmes et des filles déplacées de force, des femmes et des filles issues de groupes à faibles revenus et d'autres groupes structurellement marginalisés, selon le contexte.	7. Dans quelle mesure les droits humains, l'égalité de genre et les considérations relatives au principe de « ne laisser personne de côté » (y compris l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, le cas échéant) ont-ils été intégrés dans tous les éléments du projet, les méthodes d'évaluation et les mesures d'accessibilité ?
Génération de connaissances et leçons apprises	Mesure dans laquelle le projet a généré des connaissances, des leçons fondées sur des données probantes, des innovations ou des pratiques prometteuses qui sont documentées et transférables à de futures initiatives.	8. Quelles connaissances ont été documentées ou générées au cours du projet, et quelles sont les leçons apprises ou les pratiques innovantes qui devraient être documentées et partagées ?

4. CONCEPTION ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

DE LA CONCEPTION D'ÉVALUATION PROPOSÉE

L'évaluation adoptera une approche fondée sur la théorie du changement, orientée vers l'utilisation des résultats, participative, féministe et fondée sur les droits humains. Elle combinera des méthodes quantitatives et qualitatives afin d'apprécier les résultats obtenus, de comprendre les mécanismes ayant contribué aux changements observés et d'identifier les facteurs internes et externes qui les ont facilités ou limités.

L'évaluation analysera la contribution du projet aux changements constatés, sans chercher à lui attribuer exclusivement des effets qui peuvent également dépendre du contexte, des politiques publiques, des partenaires ou d'autres interventions. Elle examinera les hypothèses sous-jacentes à la théorie du changement et accordera une attention particulière :

- aux parcours des femmes et aux facteurs favorisant leur continuité ou leur interruption;
- aux différences de résultats selon les profils et les situations des femmes ;
- à l'articulation entre accompagnement psychosocial, accès aux droits et autonomisation économique ;
- au fonctionnement de TITRIT et des mécanismes de coordination et de référencement;
- à la mobilisation des acteurs institutionnels, communautaires et économiques ;
- aux résultats inattendus, positifs ou négatifs.

Le cadre logique final approuvé constituera la référence principale pour l'évaluation des résultats. Le cadre logique initial et la théorie du changement présentés dans le document de projet seront également examinés afin d'analyser l'évolution de la conception du projet et ses conséquences sur le suivi et l'interprétation des résultats.

SOURCES DE DONNÉES

L'évaluation s'appuiera notamment sur :

- le document de projet approuvé et ses annexes ;
- le cadre logique initial et le cadre logique final révisé ;
- le document du projet d'ipdf financé par le Fonds d'Affectation Spécial des Nations Unies pour l'Élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles durant la période 2013-2016, ses rapports périodiques et son rapport d'évaluation finale.
- les rapports périodiques, les données de suivi et les rapports financiers ;
- les outils de collecte, les bases de données et les tableaux de suivi des indicateurs ;
- les diagnostics, études, et rapports analytiques produits ;
- les documents relatifs à TITRIT, à GBV dataCollector/hikma, au Forum de l'Emploi et de l'Entrepreneuriat au Féminin;
- les comptes rendus de réunions, conventions, procédures de référencement et autres documents de partenariat ;
- les informations recueillies auprès des femmes participantes et des autres parties prenantes.

La qualité, la complétude et la comparabilité des données disponibles devront être examinées. Les éventuelles lacunes et leurs effets sur les conclusions seront explicitement présentés dans le rapport d'évaluation.

MÉTHODES DE COLLECTE DE DONNÉES REQUISES

La méthodologie devra reposer sur une combinaison appropriée de méthodes, pouvant notamment comprendre :

- une analyse documentaire approfondie ;
- une analyse quantitative des données de suivi et des indicateurs du projet ;
- des entretiens individuels semi-directifs et focus groupes avec les femmes participantes et les principales parties prenantes ;
- des études de cas ou des analyses de parcours permettant d'examiner des trajectoires achevées, interrompues ou encore en cours ;
- des entretiens ou consultations avec les associations de TITRIT, les institutions publiques, les acteurs de la formation, de l'emploi et de l'entrepreneuriat, les entreprises et les autres partenaires ;
- des observations et visites des lieux de mise en œuvre ;

- un atelier de présentation et de discussion des constats préliminaires.

Les discussions collectives/focus groupes avec des survivantes ne devront pas porter sur des expériences personnelles de violence susceptibles de les exposer ou de provoquer une détresse. Les sujets sensibles seront abordés, lorsque cela est nécessaire, dans le cadre d'entretiens individuels sécurisés.

Les outils de collecte seront adaptés aux besoins des femmes usagères en matière d'accessibilité. Ils seront testés avant leur utilisation et annexés au rapport de démarrage.

STRATÉGIE D'ÉCHANTILLONNAGE

L'évaluateur ou l'évaluatrice proposera une stratégie d'échantillonnage raisonnée et transparente, adaptée aux questions d'évaluation, aux ressources disponibles et aux exigences éthiques. La taille et la composition de l'échantillon devront être justifiées dans le rapport de démarrage.

L'échantillon des femmes participantes recherchera une diversité suffisante selon, notamment:

- le quartier ou la zone de résidence ;
- l'âge et la situation familiale et socioéconomique ;
- les obstacles ou formes de discrimination rencontrés ;
- les types de services utilisés ;
- la situation du parcours : achevé, interrompu ou toujours en cours ;
- les changements obtenus ou non obtenus en matière psychosociale, juridique ou économique.

La sélection ne devra pas se limiter aux femmes ayant obtenu les résultats les plus favorables ou demeurées en contact étroit avec l'IPDF.

L'échantillon des autres parties prenantes devra inclure des acteurs présentant différents niveaux d'implication : partenaires fortement mobilisés, partenaires moins actifs, institutions et entreprises ayant donné suite aux actions du projet, mais également acteurs dont la participation ou les engagements sont restés limités.

Les modalités de recrutement des participantes devront préserver le caractère libre et volontaire de leur participation.

APPROCHE D'ANALYSE DES DONNÉES

Les données quantitatives seront analysées en référence aux situations de départ, aux cibles et aux résultats finaux des indicateurs. Elles seront désagrégées selon les caractéristiques pertinentes lorsque la qualité et le volume des données le permettent. L'analyse examinera également la cohérence, la complétude et les limites des données de suivi.

Les données qualitatives feront l'objet d'une analyse thématique structurée autour des questions d'évaluation. Elles serviront notamment à comprendre les mécanismes de changement, les différences entre les parcours, les effets inattendus et les explications alternatives aux résultats observés.

IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

L'évaluation assurera une participation significative des principales parties prenantes aux étapes pertinentes du processus, notamment :

- lors de la phase de démarrage et de l'affinement de la méthodologie ;
- pendant la collecte des données ;
- lors de l'interprétation et de la validation des constats préliminaires ;
- lors de la formulation ou de la discussion des recommandations.

Cette participation concernera en priorité les femmes accompagnées, ainsi que l'IPDF, le Centre Batha, les associations de TITRIT, les services publics, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les organismes de formation et d'emploi et la gestionnaire de portefeuille du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies .

VISITES SUR LE TERRAIN

La méthodologie devra prévoir des visites de terrain au Centre multifonctionnel Batha, auprès des associations membres de la dynamique TITRIT et des partenaires institutionnels concernés, ainsi que dans les quartiers ciblés par le projet. Ces visites permettront d'observer les modalités de mise en œuvre des activités et de recueillir les points de vue des femmes accompagnées, des intervenantes et des partenaires.

CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES ET DE SÉCURITÉ

La/le ou les évaluateurs(rices) doivent mettre en place des mesures de protection et des protocoles spécifiques afin de garantir la sécurité (tant physique que psychologique) des personnes interrogées et des personnes chargées de la collecte des données, ainsi que pour prévenir tout préjudice. Cela doit permettre de garantir la protection des droits de l'individu et de veiller à ce que la participation à l'évaluation n'entraîne pas de nouvelle violation de ses droits. La/le ou les évaluateurs(rices) doivent disposer d'un plan visant à :

- Protéger les droits des personnes interrogées, notamment leur vie privée et la confidentialité.
- Obtenir le consentement éclairé et garantir l'anonymat des personnes consultées (les noms ne doivent pas être divulgués publiquement).
- Veiller à ce que les membres de l'équipe d'évaluation soient formés au traitement des informations sensibles, en particulier des données relatives à la violence à l'égard des femmes, et soient sélectionnés en fonction de leur expertise pertinente.
- Concevoir des outils adaptés à la culture locale et minimisant la détresse des personnes interrogées.
- Planifier les visites de collecte de données à des moments et dans des lieux qui limitent les risques pour les participants.
- Donner aux enquêteurs/collecteurs de données les moyens d'orienter vers des services d'accompagnement (par exemple, des organismes de soutien psychologique) les personnes en situation de risque ou présentant des signes de détresse.

5. LIVRABLES ET CALENDRIER

Livrable	Date limite de remise des livrables au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies	Délai d'examen
Rapport de lancement	Dans les 3 semaines suivant le recrutement de l'évaluateur. <i>Le rapport de lancement doit respecter les exigences et la structure spécifiées dans les directives et le modèle d'évaluation du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.</i>	5 jours ouvrables par examen
Projet de rapport	Deux semaines avant la date limite finale <i>Le projet de rapport doit respecter les exigences et la structure définies dans les directives et le modèle d'évaluation du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.</i>	10 jours ouvrables par révision
Rapport final	Dans les deux mois suivant la fin du projet <i>Le rapport final doit respecter les exigences et la structure définies dans les directives et le modèle d'évaluation du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.</i>	5 jours ouvrables par révision
Feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations	Préparation d'un support synthétique et animation d'un atelier de restitution et de priorisation avec l'IPDF et les principales parties prenantes. Sur la base des échanges, l'évaluateur ou l'évaluatrice élaborera une feuille de route opérationnelle précisant, pour chaque recommandation retenue, les actions proposées, le niveau de priorité, les responsables et partenaires concernés, l'échéance indicative, les ressources ou conditions nécessaires et les indicateurs de suivi. Cette feuille de route sera soumise à la validation de l'IPDF, qui demeure responsable des décisions et engagements institutionnels qui en découlent.	5 jours ouvrables par révision

6. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Rôle	Responsabilités	Composition
------	-----------------	-------------

Gestionnaire de l'évaluation	Dirige le processus d'évaluation au sein de l'organisation partenaire bénéficiaire : ● Rédige les termes de référence ● Gère la logistique, les achats et le recrutement du ou des évaluateurs(rices) ● S'assure que la/le ou les évaluateurs(rices) ont accès aux directives et aux modèles d'évaluation, aux documents de projet nécessaires et qu'ils sont en contact avec les parties prenantes ● Assure le contrôle qualité et la révision de tous les livrables de l'évaluation ● Fait office de point de contact pour l'évaluation et assure la coordination avec le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et le groupe consultatif de parties prenantes	Présidente de l'association Le personnel du projet et les cadres supérieurs assurent un soutien et un suivi
Évaluateur(rice)externe	● Élabore un cadre d'évaluation solide dans le cadre de la phase de lancement ● Collecte et analyse des données qualitatives et quantitatives dans le respect des principes éthiques ● Implique les parties prenantes et les bénéficiaires de manière sûre et adaptée à la culture locale ● Révisera les livrables en fonction des retours d'information du partenaire bénéficiaire, du point focal chargé de l'évaluation du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et du groupe consultatif de parties prenantes ● Produit l'ensemble des livrables, conformément aux termes de référence	Évaluateur(rice)indépendant possédant une expertise en matière de EVCFF

Point focal chargé l'évaluation du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies	● Apporte son soutien à la/le gestionnaire de l'évaluation en matière de révision, d'assurance qualité et de commentaires sur les livrables (termes de référence, rapport de lancement, projet de rapport, rapport final) ● Fournit des conseils méthodologiques et un soutien en matière d'évaluation à la/le gestionnaire de l'évaluation ● Approuve tous les livrables de l'évaluation, y compris le rapport d'évaluation final	Personnel du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies
Gestionnaire de portefeuille du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies	● Devrait être associé en tant que partie prenante à l'évaluation et à la collecte de données, compte tenu de sa connaissance approfondie du projet et de sa grande familiarité avec celui-ci	Personnel du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies
Groupe consultatif externe	● Participe aux processus de collecte de données (par exemple, les entretiens) et apporte son expertise contextuelle et technique sur les questions relatives à l'EVCFF ● Examine le rapport initial, le rapport préliminaire et le rapport final, apporte ses commentaires et contribue à garantir que les conclusions de l'évaluation reflètent fidèlement les résultats du projet	il comprendra des représentantes et représentant de TITRIT, de l'ANAPEC, OFPPT, des acteurs publics de la prise en charge, des collectivités territoriales, des groupes d'entraide de veille et de mobilisation communautaire ainsi que la gestionnaire de portefeuille du Fonds d'Affectation Spéciale des Nations Unies

7. DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE GESTION ET DE REDEVABILITÉ

L'évaluation sera gérée par une personne désignée par l'IPDF comme gestionnaire de l'évaluation. Le consultant ou la consultante lui rendra compte sur les plans administratif, contractuel et organisationnel. La gestionnaire facilitera l'accès aux documents et aux parties prenantes, coordonnera la logistique et assurera la liaison avec le groupe consultatif externe et le point focal chargé de l'évaluation du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Le consultant ou la consultante conservera toutefois son indépendance dans la collecte des données, l'analyse, les conclusions et les recommandations.

Une réunion de lancement sera organisée au début de la mission afin de confirmer la portée, la méthodologie, les responsabilités et le calendrier. Des réunions de suivi auront ensuite lieu

au moins toutes les deux semaines et, si nécessaire, chaque semaine pendant les phases intensives de collecte, d'analyse et de révision. Avant chaque réunion, le consultant ou la consultante transmettra une brève mise à jour précisant les activités réalisées, les prochaines étapes, les éventuelles difficultés et tout risque susceptible d'affecter la qualité ou le calendrier de l'évaluation.

Un groupe consultatif externe accompagnera le processus. Il comprendra des représentantes et représentants de TITRIT, de l'ANAPEC, de l'OFPPT, des acteurs publics de la prise en charge, des collectivités territoriales, des groupes d'entraide, de veille et de mobilisation communautaire, ainsi que la gestionnaire de portefeuille du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Il apportera des connaissances contextuelles, contribuera à l'inclusion des différentes parties prenantes et examinera les principaux livrables, sans se substituer au jugement indépendant du consultant ou de la consultante.

Les livrables seront transmis au/à la gestionnaire de l'évaluation, qui coordonnera leur examen par l'IPDF, le groupe consultatif externe et le point focal chargé de l'évaluation du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Les commentaires seront consolidés et communiqués au consultant ou à la consultante, qui devra les prendre en compte ou expliquer, dans un tableau de traitement des commentaires, les raisons pour lesquelles certains n'ont pas été retenus. Chaque livrable fera l'objet d'une validation formelle par l'IPDF, confirmant sa conformité aux termes de référence et aux exigences contractuelles. Le rapport de démarrage et le rapport final devront, en complément, recevoir l'approbation formelle du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Aucun livrable ne sera considéré comme définitivement accepté avant l'achèvement des processus de validation qui lui sont applicables.

Le consultant ou la consultante informera immédiatement la gestionnaire de l'évaluation de tout retard, incident éthique ou problème susceptible d'affecter la sécurité des participantes, l'intégrité des données ou l'indépendance de l'exercice.

8. BUDGET ET CALENDRIER DE PAIEMENT

Calendrier de paiement :

- 20 % à la remise du rapport de lancement
- 30 % à la remise du projet de rapport final
- 30 % à la réception du rapport final
- 20% à la réception de la feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations

9. DES QUALIFICATIONS ET DE L'EXPERTISE REQUISES

Le consultant ou l'équipe retenu(e) devra justifier des qualifications et de l'expertise suivantes :

- Une expérience d'au moins 5 à 10 ans dans la réalisation d'évaluations externes, avec des compétences en évaluation utilisant des méthodes mixtes et une capacité à utiliser des méthodes d'évaluation non traditionnelles et innovantes
- Une expertise dans les approches d'évaluation fondées sur le genre et les droits humains, ainsi que sur les questions de violence à l'égard des femmes et des filles
- Expérience en conception de programmes et en théorie du changement, en évaluation sensible au genre, en approches participatives et en mobilisation des parties prenantes
- Expériences spécifiques en matière d'évaluation dans les domaines de l'EVCFF
- Expérience dans la collecte et l'analyse de données quantitatives et qualitatives, ainsi que dans la visualisation des données
- Connaissance approfondie de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes
- Un engagement fort à fournir des résultats pertinents et de haute qualité, c'est-à-dire une évaluation crédible et un rapport exploitable
- Une solide expérience en matière de direction et de gestion d'équipe, ainsi que des compétences interpersonnelles et de communication permettant de garantir que l'évaluation soit comprise et mise à profit.
- De bonnes compétences en communication et la capacité à dialoguer avec diverses parties prenantes, ainsi qu'à exprimer de manière concise et claire des idées et des concepts
- Expérience et connaissances régionales/nationales :
- Compétences linguistiques : la maîtrise de l'arabe et du français est obligatoire.

10. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Pour postuler à cette mission de consultant, les personnes candidates intéressées doivent soumettre un dossier contenant les documents suivants :

- **CV** de tous les membres de l'équipe d'évaluation proposée (y compris des justificatifs d'expérience pertinente en matière d'évaluation)
- **Proposition technique**
 - Compréhension des objectifs et de la portée de l'évaluation
 - Méthodologie et approche proposées (y compris l'implication des parties prenantes et le plan de visite sur le terrain)
 - Plan de travail avec calendrier et livrables
 - Composition de l'équipe et répartition des rôles
- **Proposition financière** avec une ventilation détaillée
- **Lettre de motivation** expliquant l'intérêt et l'adéquation de la personne candidate pour la mission de conseil

- **Au moins deux exemples** de rapports d'évaluation antérieurs (de préférence datant des cinq dernières années)
- **Références** d'au moins deux anciens clients, avec leurs coordonnées

Veuillez envoyer le dossier de candidature complet à l'adresse info@associationipdf.org avant le 10 Novembre 2026. Les candidatures incomplètes ou reçues après la date limite ne seront pas prises en compte. Seuls les personnes candidates présélectionnées seront contactés.

11. RESSOURCES

L'évaluateur(rice) doit lire les directives d'évaluation, veiller à inclure les éléments obligatoires et s'assurer que l'évaluation respecte les normes de qualité :

- **Guide d'évaluation du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'intention des évaluateurs(rices)**

Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a élaboré une série de ressources standardisées destinées à faciliter le processus d'évaluation, afin d'en garantir la cohérence et la conformité. Ces modèles sont conçus pour être adaptés selon les besoins et sont disponibles [ici](#):

- **Modèle de termes de référence**
- **Modèle de rapport de lancement**
- **Modèles de rapports d'évaluation**

D'autres formulaires sont disponibles pour vous aider à préparer le rapport d'évaluation. S'il est obligatoire d'inclure le formulaire de consentement, d'obtenir le consentement éclairé des participants et de mentionner l'utilisation de l'IA dans le rapport d'évaluation, les exemples de formulaires fournis sont des outils facultatifs que les évaluateurs(rices) peuvent utiliser ou adapter s'ils le jugent utile, ou encore créer leurs propres formulaires.

- **Exemple de formulaire de consentement**
- **Exemple de déclaration relative à l'utilisation de l'IA dans l'évaluation**

Ces outils facilitent la planification, l'exécution et l'établissement de rapports structurés, conformément aux normes du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Veuillez noter que ces outils et modèles doivent être mentionnés dans les exigences des termes de référence et communiqués à l'évaluateur(rice)sélectionné.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Manuel d'évaluation d'ONU Femmes : [Comment gérer une évaluation sensible au genre](#) (2022)
- Note d'orientation d'ONU Femmes : [Système d'évaluation et d'analyse du rapport d'évaluation mondial \(GERAAS\)](#) (2021)
- [Bibliothèque d'évaluation](#) du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies
- Groupe d'évaluation des Nations Unies : [Principes éthiques pour l'utilisation de l'IA dans les évaluations des Nations Unies](#) (2025)

- Procédure du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) : [Procédure relative aux normes éthiques en matière de recherche, d'évaluation, de collecte et d'analyse de données](#) (2015)
- Recommandations de l'UNICEF : [Études sur la violence à l'encontre des enfants pendant la pandémie de COVID-19](#) (2020)
- Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (UNEG) : [Principes éthiques pour l'utilisation de l'IA dans les évaluations des Nations Unies](#) (2025)
- Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) : [Fonction d'évaluation basée sur l'IA générative au FNUAP](#) (2024)
- Lignes directrices de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) : [Recommandations éthiques et de sécurité pour la recherche interventionnelle sur la violence à l'égard des femmes](#) (2016)
- Guide de l'OMS : [Guide sur les considérations éthiques dans la planification et l'examen des études de recherche sur la santé sexuelle et reproductive chez les adolescents](#) (2018)